

# COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016 à 19H00 A CHARLIEU

**Présentation par M. BONNE, Président du Conseil Départemental de la future politique contractuelle du Département en présence de Mme ROBIN et M. LACROIX.**

M Bernard BONNE, Président du Département de la Loire, présente les nouveaux dispositifs de financement mis en place par le Département.

Pour la partie droit commun et pour les 31 communes du canton il existe 3 enveloppes : une enveloppe de 500 000 € par an sur 5 ans pour la voirie, une enveloppe de solidarité de 150 000 € par an pour des petits travaux (plafond de 7 000 €) et une enveloppe cantonale de 2 800 000 € sur les projets communaux dans les 5 années qui remplace les COCS et COCA. Les démarches pour l'obtention de ces subventions seront simplifiées et les financements plus rapides. De plus, 2 référents par canton seront mis à disposition ainsi qu'une boîte mail d' élu à élu dédié.

D'autres financements, sous réserve de contractualisation, pourront être attribués : le Contrat Territorial de Développement avec une enveloppe de 1 500 000 € pour notre EPCI avec maîtrise d'ouvrage intercommunale ou éventuellement communale (notamment pour la centralité) avec un allègement administratif. Aucun financement ne pourra être apporté dans le domaine économique, ni pour l'achat de matériel. La subvention ne pourra pas dépasser 50 % de la dépense. Une enveloppe sera mise en place pour d'autres procédures type contrats de rivière. Une enveloppe de 13 000 000 € pour les appels à projet à venir : MSAP, eau et assainissement...

M Yves THORAL demande si des travaux vont être entrepris sur le réseau téléphonie mobile car plusieurs zones ne sont pas couvertes. M Bernard BONNE répond que des démarches sont en cours pour supprimer les zones blanches et grises afin d'apporter une couverture totale (contacts réguliers avec les opérateurs).

M Robert FRACHISSE explique que quand un investissement est fait, il en découle des frais de fonctionnement qui ne peuvent pas être pris en compte dans le financement ainsi une grande vigilance doit être apportée dès la conception du projet. M Bernard BONNE souligne qu'effectivement le porteur du projet doit y réfléchir et que le Département veillera toujours à ce que les projets financés ne mettent pas en difficulté les collectivités ensuite sur le fonctionnement.

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle (remplacé par Mme ODIN Catherine).

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M CROZET Yves.

Pouvoirs : M POINTET Pierre à Mme DUGELET Isabelle, Mme LAPALUS Sylvie à M DUBUIS Pascal, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René.

<b>TABLEAU DES VOTES</b>	
	<b>Début de séance</b>
<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>37</b>
<b>Nombre d'absents non remplacés</b>	<b>6</b>
<b>Nombre de présents</b>	<b>31</b>
<b>Nombre de pouvoirs</b>	<b>4</b>
<b>Votes comptabilisés</b>	<b>35</b>

Election d'un secrétaire de séance : Mme LONGERE Christiane (Briennon)

Adoption à l'unanimité du PV de la dernière séance (20 octobre 2016)

#### **Compte rendu des décisions du Président**

- PIG : Accord de subvention de 1 000 € à Mme SINTES Christine demeurant POUILLY SOUS CHARLIEU, Mme FUSY Adrienne demeurant JARNOSSE, M BLANCHARDON Louis Frédéric demeurant MARS, M et Mme MONCORGER Philippe demeurant NANDAX, M CONDOM-WITHERS DAWN Patrick demeurant CUINZIER et M et Mme CHEVIGNON André demeurant VOUGY pour les travaux d'économies d'énergie et une subvention de 1 000 € à M et Mme GIRIN Joseph demeurant SEVELINGES et M et Mme SUCHET Henri demeurant BELMONT DE LA LOIRE pour des travaux d'adaptation de son logement à la perte d'autonomie.
- Signature d'un contrat de location via le garage Chizelle pour un véhicule 9 places destiné à l'accueil de loisirs intercommunal : combi Pro ace de Toyota pour un coût total de 20 316.64 € TTC pour 48 mois (livraison février 2017) + 600 € pneus neige. Une offre de rachat à 9 340 € est proposée au terme du contrat.

Arrivée de Mme Roche Monique (36 voix)

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

##### **Validation du projet de statuts article 2 de Charlieu-Belmont Communauté**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'afin de se mettre en conformité avec la loi NOTRé du 7 août 2015, les compétences de Charlieu Belmont Communauté doivent évoluer au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec l'intégration de compétences obligatoires (contenu de la compétence développement économique, aires d'accueil des gens du voyage, la collecte et le traitement des déchets ménagers) et la recherche du maintien de la DGF bonifiée (qui implique un nombre de compétences à exercer et donc la définition d'une voirie d'intérêt communautaire et la mise en avant d'une compétence maisons de services aux publics). Cette proposition est le fruit du travail des groupes projets mis en place par l'Assemblée des Maires fin 2015.

**Proposition : adopter la modification de l'article 2 des statuts ainsi présentée et notifier cette modification aux communes membres**

**Pour : 36**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

##### **Avis formalisé sur le devenir du PETR**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le 24 novembre est programmé un nouveau comité syndical auquel sera inscrit à l'ordre du jour la question du devenir du PETR, notre conseil communautaire doit donc

se déterminer avant cette date. D'ici cette date une analyse plus fine des missions d'ingénierie à maintenir à l'échelle des 5 EPCI (COPLER, Pays d'Urfé, Val d'Aix et Isable, Roannais Agglomération et Charlieu-Belmont Communauté) est à conduire.

Lors du comité syndical du 3 novembre une estimation haute du budget 2017 a été présentée. Elle concluait à une participation des collectivités à 2.57 € par habitant pour 2017 contre 1.84€ en 2016 et 1.34€ en 2015 sans modification du fonctionnement de la structure, et du fait de la fin du CDDRA et des financements de fonctionnement qui y étaient liés.

D'ores et déjà le comité syndical a acté la résiliation du bail des locaux occupés par le PETR (délai 6 mois). Des bureaux sont disponibles à Roannais Agglomération pour accueillir Le personnel.

La proposition précédemment débattue lors du dernier conseil communautaire à savoir maintenir une structure allégée à un coût acceptable a été exposée le 3 novembre, elle est donc à l'étude.

Les points de réflexion sont : la poursuite des opérations en cours, le maintien de missions de coordination, la gouvernance (qui induit selon l'option choisie la nécessité ou non d'une structuration juridique) et le financement ; Concernant la poursuite des opérations en cours :

- la 3<sup>ème</sup> tranche de l'OCMMR doit s'achever au 31 décembre 2017, elle a permis la réservation de 420 000 € de FISAC au profit des artisans commerçants du roannais. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 une estimation fait ressortir que la moitié de cette somme serait encore disponible. Le transfert de cette opération à un des EPCI pour le compte des autres ne semble pas réalisable car cela nécessiterait un avenant avec les partenaires financiers dont le Département (l'Etat avait déjà retardé la signature de la tranche 3 par le Département du fait de l'application stricte de la Loi NOTRÉ).
- le projet Leader : le montage du dossier prévoyait déjà la possibilité d'un transfert du portage par une autre entité que le PETR, reste à définir qui en cas de dissolution ?
- l'appel à projet accueil de nouvelles populations : les financements courent jusque fin 2017, ils concernent des opérations de marketing territorial conduites par le site de proximité via le Pays d'Urfé et le PETR pour l'ensemble du roannais (47 000 € de financements sont attendus pour 2017 avec un reste à charge pour le roannais de 0.13 € par habitant), en cas de dissolution du PETR un EPCI devra reprendre l'action.
- suivi du label bistrots de Pays

Concernant le maintien des missions de coordination :

- en cours la finalisation de la candidature contrat de ruralité : le portage par un PETR sous condition de statuts validés a de bonnes chances d'aboutir mais une co-signature des 5 EPCI ne serait pas pénalisante. Le travail au niveau roannais de la candidature apporte une véritable plus-value au dossier.
- coordination appel à projet St Jacques de Compostelle : l'intervention du Pays a permis à Charlieu Belmont Communauté d'être partie prenante du projet et d'obtenir des financements
- autres dossiers en cours candidature SPOTT en matière touristique, Projet Alimentaire à intégrer à la procédure Leader et le suivi de la démarche Loire Tourisme avec le PETR de Nevers, veille constante sur les appels à projet, le PETR est devenu ainsi un lieu d'échanges entre les EPCI autour de projets communs

Concernant la gouvernance (si reconnaissance de l'intérêt de poursuivre une mutualisation de l'ingénierie) :

- la situation actuelle le PETR est régi par les statuts du syndicat mixte car ceux proposés en 2015 n'ont pas été validés par Roannais Agglomération.
- la question de la participation de la communauté de communes de Balbigny reste à régler suite à son intégration dans Forez-Est suite à la dernière CDCI –

La gouvernance via un syndicat mixte ou un PETR permet une prise de décision par un comité syndical dans lequel aucun EPCI ne peut être majoritaire mais où chacun est représenté en considération de sa population. Une conférence des présidents (ou représentants) peut-il remplacer le comité syndical en cas de dissolution du PETR ? En cas de dissolution du PETR comment rester en capacité de répondre collectivement aux appels à projet ?

Concernant le volet financier :

- trouver les économies en redimensionnant l'équipe au juste niveau de besoin (le suivi des opérations et les missions)
- connaître les offres de postes sur le roannais disponibles pour recenser les possibilités de reclassement
- trouver un lieu d'accueil à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017
- en cas de dissolution sans poursuite de l'activité du PETR il faudra répartir les moyens engagés dans la structures dès 2017 : RA 63 %, CBC 15 %, Balbigny 7 %, Copler 8.5 %, Val d'Aix 3.5 % et Urfé 3 % (arrondis) pour 6.8 ETP au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La proposition qui pourrait faire consensus serait de maintenir la structure PETR avec des statuts validés mais un fonctionnement très allégé avec pour objectif essentiel de répondre collectivement aux appels à projet ou autres procédures contractuelles et sous condition d'avoir un coût de fonctionnement au plus égal à 1.34 € par habitant. Après un échange, le Conseil Communautaire s'accorde sur les points suivants : trop d'incertitudes planes encore sur le carte intercommunale fin 2017, la possibilité d'intégration d'agents PETR dans les EPCI... ainsi Charlieu-Belmont Communauté manifeste son intérêt à voir maintenir la structure PETR sur 2017 mais à un coût en deçà des 1,34 €/hab.

**Proposition : Conserver une structure allégée pour 2017 à un coût inférieur à 1,34 €/hab.**

**Pour : 36**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## RESSOURCES HUMAINES

### - Modification du taux de cotisation au contrat collectif MNT au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

M le Vice-Président en charge des ressources humaine explique que Charlieu-Belmont Communauté adhère au contrat collectif proposé par le CDG 42 (garantie maintien de salaire) depuis 2014 (engagement pour 6 ans). Le CDG 42 constate une double progression tant par le nombre d'absences pour raison de santé que par la durée des arrêts : le contrat se trouve ainsi en déséquilibre financier. Pour le pérenniser le CDG 42 propose un avenant qui fera passer la cotisation (part salariale) de 0.73 % à 0.77 % (rappel elle était passée de 0.75 % en 2014 à 0.73 % en juillet 2015). Cette proposition apparaît comme un moindre mal car la MNT envisageait initialement une hausse tarifaire de 15 %.

**Proposition : retenir une hausse mesurée de 5 % de la cotisation MNT, autoriser le Président à signer l'avenant n° 2 au contrat de prévoyance proposé par le CDG 42 et la MNT.**

**Pour : 36**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## AMENAGEMENT HABITAT

### - Avis sur le PLU de Chandon

M le Vice-Président en charge de l'urbanisme explique que la commission s'est réuni le 15 novembre pour finaliser un avis.

### Consommation foncière au 31/12/ 2015 : (suite à la délibération du 28 août 2012)

Droit de la commune (2012-2022) : 41 520 m<sup>2</sup>

Consommation totale : 4 700 m<sup>2</sup>

Reste donc : 36 820 m<sup>2</sup>

Dans les documents le bureau d'études note une consommation de 5 800 m<sup>2</sup> (après une énième vérification auprès de la commune, il y a une erreur de la part du bureau d'études).

Dans le tableau récapitulatif la capacité du PLU page 217 est totalement à revoir, les surfaces inscrites ne correspondent pas aux surfaces inscrites dans le reste des documents et l'OAP de la route de St Hilaire n'y est pas mentionnée.

### Equipements et services au 31/12 2015 :

Droit de la commune : 0 m<sup>2</sup>

Les droits en foncier qui avaient été défini dans le Document d'Orientations Générales du Scot regroupaient Charlieu et Chandon en un seul pôle. Soit un droit de 1,5 ha, dans la délibération communale du 28/08/2012 effectuant le partage des droits entre la commune de Charlieu et celle de Chandon, il n'a été prévu aucun droit en « Equipements et services » pour la commune de Chandon. Si un besoin en bâtiment communal venait à apparaître, il serait déduit des droits en foncier de la commune.

### Zone d'activités

Droit de la commune : 0 m<sup>2</sup>

### **OAP :**

#### **Secteur de Croix Leigne :**

Une zone 1 AUa d'une taille de 2 370 m<sup>2</sup> est prévue. Il s'agit d'une dent creuse et qui est jumelé avec une zone UB prévoyant un parc avec une aire de jeux.

#### **Secteur du chemin Beury :**

Une zone 1 AUb d'une taille de 3 150 m<sup>2</sup> est prévue sur un secteur à vocation résidentielle.

#### **Secteur des Encognes :**

Une zone 1 AUa d'une taille de 12 950 m<sup>2</sup> est prévue sur un secteur à vocation résidentielle. Cela permet le comblement d'une dent creuse.

#### **Route de St Hilaire :**

Une zone 1 UB d'une taille de 717 m<sup>2</sup> est prévue. Cela permet le comblement d'une dent creuse par l'aménagement et l'urbanisation de celle-ci en permettant l'accès à la parcelle N°39.

Soit un total de 19 187 m<sup>2</sup> sur les 36 820 m<sup>2</sup> de droit en foncier restant pour la commune

### **Egalement :**

-Le SAGE, SDAGE, PPRNPI, les zones humides et les espaces naturels sont bien pris en compte.

-la coupure verte qui se trouve entre Charlieu et Chandon sur la RD 4 a bien été prise en compte et les distances de recul ont bien été inscrites dans le document.

Sur les pages 76 et 77 du rapport de présentation, il est noté Pays de Charlieu, suite à la fusion il est nécessaire de noter Charlieu Belmont communauté dans tous les documents.

Avis ADS : divers remarques et questions ont été faites par le service ADS (annexe jointe)

**Proposition : Rendre un avis favorable sur le PLU de la commune de Chandon sous réserve que les modifications demandées ci-dessus soient apportées (surfaces de consommation, nom EPCI, et remarques ADS).**

**Pour : 36**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **Validation de la démarche d'élaboration du PCAET**

Face aux enjeux mondiaux en termes d'énergie, de qualité de l'air et de changement climatique, la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) définit de nouveaux objectifs nationaux à l'horizon 2030 :

- Réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 ;
- Réduction de 20 % de la consommation énergétique finale par rapport à 2012 ;
- 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Ainsi, la loi TECV renforce notamment le rôle des intercommunalités, les nomme coordinateurs de la transition énergétique et définit la notion de **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**.

Le PCAET est un projet territorial de développement durable. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La sobriété énergétique ;
- La qualité de l'air ;
- Le développement des énergies renouvelables.

La mise en place des PCAET est confiée aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants et à la métropole de Lyon (article 188 de la LTECV).

Il s'applique à l'échelle d'un territoire donné, sur lequel tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués.

Le PCAET est mis en place pour une durée de 6 ans. Les échéances d'application sont différentes selon la taille de l'EPCI : les EPCI de plus de 20 000 habitants doivent adopter leur PCAET avant le 31 décembre 2018. Charlieu-Belmont Communauté doit désormais délibérer sur la méthode d'élaboration choisie (gouvernance et les étapes).

M René VALORGE ajoute qu'un conseil de développement devra être mis en place indépendamment du PCAET. De plus, un travail est à entreprendre avec les entreprises pour les associer au projet du territoire.

**Proposition : valider la proposition d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de Charlieu-Belmont Communauté (ci-annexée).**

**Pour : 36**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Plateforme rénovation énergétique et adhésion ALEC42.**

Pour mémoire en novembre 2015 le Conseil Communautaire avait décidé d'intégrer le dispositif « plateforme pour la rénovation énergétique » et notamment le montant de la participation 2016 intégrant l'adhésion à ALEC42 (résiduel estimé à 2725 €).

Il s'agit désormais, alors que les financements ADEME et Département sont calés, de valider une convention triennale avec ALEC42 débutant au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ; Cette convention prévoit que l'opérateur technique de la plateforme est ALEC42 ; Notre participation sera la population totale de Charlieu Belmont Communauté X 0.17 € moins la contribution de l'ADEME (équivalente à 0.06 € par habitant).

La plateforme s'appelle Rénov'actions42, elle a pour numéro d'appel le 04 77 41 41 25 et elle propose un accompagnement gratuit pour la rénovation énergétique des logements (le diagnostic, référencement des professionnels agréés, la mobilisation des aides, le suivi des travaux et l'analyse de consommation post-travaux).

Par ailleurs la délibération de 2015 incluait l'adhésion à ALEC42 qu'il convient de distinguer de l'opération Rénov'actions42. Elle s'élève en 2016 à 0.0121 € par habitant soit 295.58 €

M Jérémie LACROIX explique qu'il est important de faire le relais auprès des usagers. Il présentera en qualité de conseiller départemental la plateforme aux assises européennes de la transition énergétique en janvier 2017 à Bordeaux.

**Proposition : autoriser M. le Président à signer la convention avec ALEC42 concernant la plateforme de la rénovation énergétique.**

**Pour : 36**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Proposition : adhérer à ALEC42 à compter de 2016 (montant pour 2016 : 0.0121 € par habitant)**

**Pour : 36**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

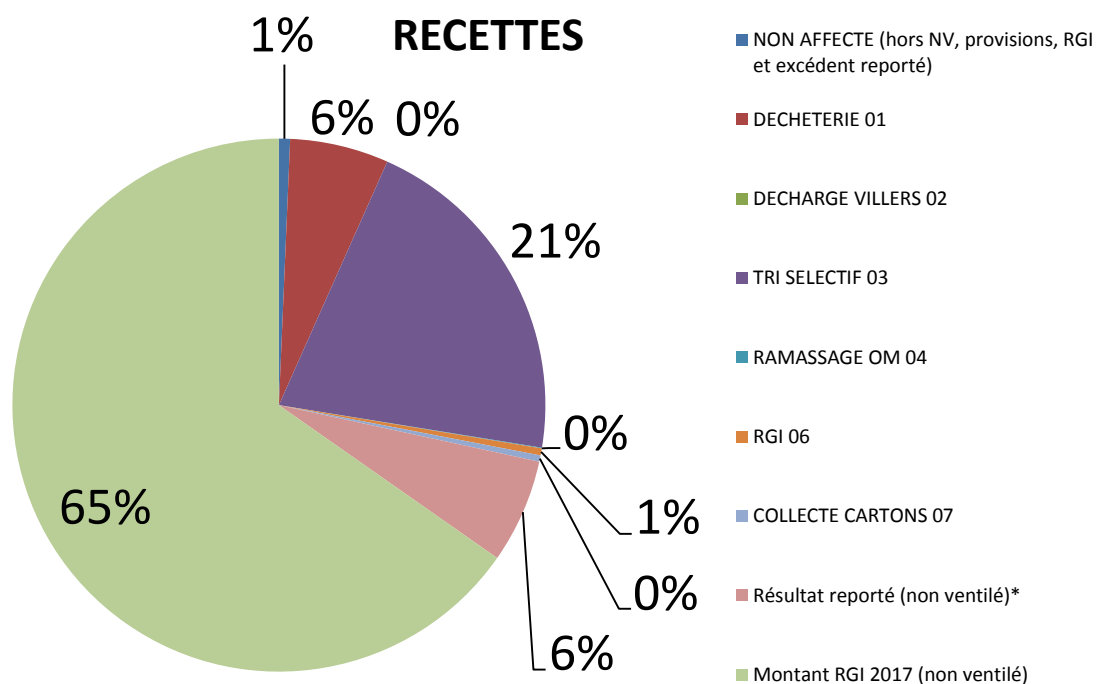
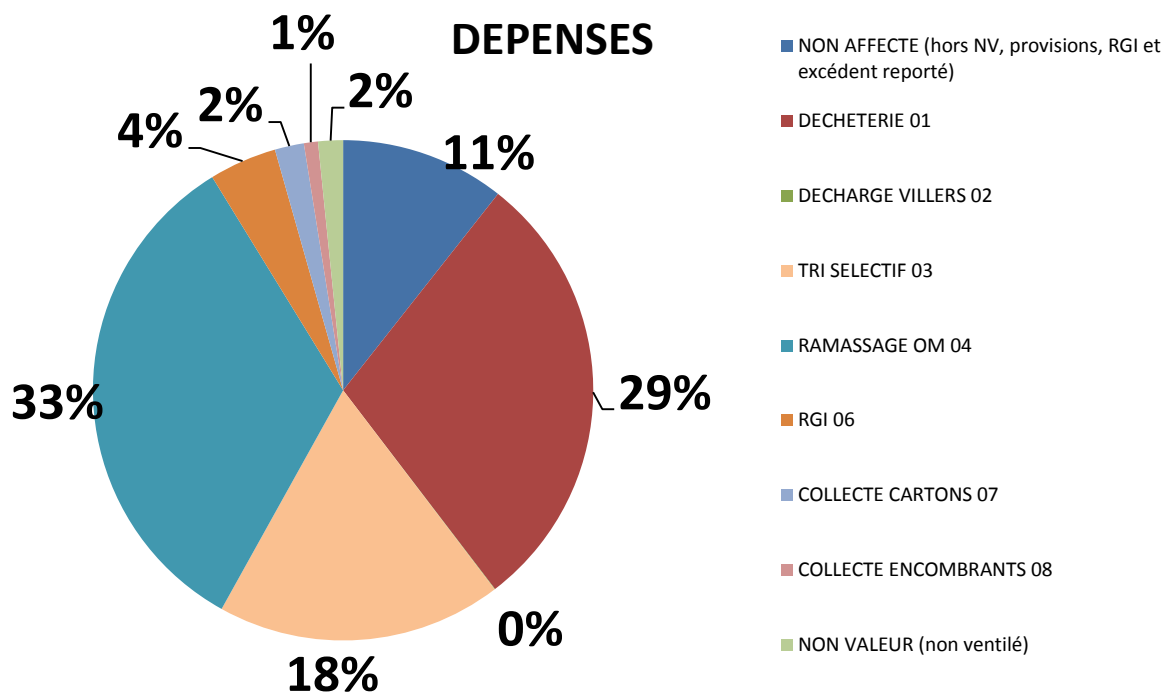
↳ **DECHETS MENAGERS**

- **Vote des tarifs RGI 2017 et du règlement de facturation**

M le Vice-Président en charge des ordures ménagères explique que pour 2017 l'activité de collecte et de traitement des déchets sera retracée dans un seul et même budget avec une redevance générale incitative commune à l'ensemble des usagers du périmètre de Charlieu Belmont Communauté.

La commission déchets réunie le 7 novembre propose un maintien des tarifs RGI 2016 à étendre aux 9 communes de l'ex canton de Belmont dans la mesure où l'équilibre budgétaire serait trouvé (en tenant compte des excédents reportés).

Vues sur le budget 2017 en prévisionnel



Rappel des tarifs en valeur de base :

Participation usager : **64.74€**

Coût au litre du forfait usager : **0.508€**

Coût au litre collecté : **0.0207€**

Des économies pourront être réalisées avec la reprise de la facturation en interne (facturé auparavant 100 000 € par PO) ainsi que le marché de collecte qui a été revu. Une facturation à blanc sera envoyée en début d'année. Le personnel du service ordures ménagères fera le tour des services communaux afin de voir si des améliorations peuvent être apportées dans le tri de leurs ordures pour en limiter le volume et donc le coût. M Jean-Luc MATRAY demande à ce

qu'une information commune soit transmise pour la gestion du tri et des ordures ménagères quand les salles des fêtes sont louées.

**Proposition : valider le règlement RGI ainsi que son annexe financière 2017 (envoyés à tous) qui prévoit un maintien des tarifs.**

**Pour : 36**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Suppression du budget déchets ménagers canton de Belmont après le 31/12/2016.**

**Proposition : Considérant l'intégration des dépenses et recettes liées aux ordures ménagères sur un seul budget (celui pays de Charlieu) il est proposé de clôturer le budget déchets ménagers canton de Belmont à la fin de l'exercice 2016 et de reprendre les résultats de fonctionnement et d'investissement dans le seul et unique budget déchets 2017.**

**Pour : 36**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

M Henri GROSDENIS ajoute que Franck CHARRIER et Véronique FEJARD ont fait un travail important avec la reprise de toutes les lignes des 2 budgets dans un souci d'harmonisation et de bonnes répartitions des coûts par type de collecte et traitement.

- **Présentation des admissions en non valeurs et créances éteintes**

**Proposition : valider la liste de non valeurs d'un montant de 12 537.12 € et de créances éteintes d'un montant de 397.11 € pour le budget annexe déchets ménagers pays de Charlieu ; valider la liste de non valeurs d'un montant de 343.50 € et de créances éteintes d'un montant de 167.38 € pour le budget annexe déchets ménagers canton de Belmont de la Loire.**

**Pour : 36**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Décision modificative du budget déchets de Belmont**

Objectif : amortir l'étude (et les subventions associées) préalable à la mise en place de la RGI :

FONCTIONNEMENT							
dépenses				recettes			
Chap. 042	6811	Amortissement études RGI	8 745,75 €				
Chap. 011	6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	- 4 175,00 €	Chap. 042	777	Amortissement subventions	4 570,75 €
<b>Total</b>			<b>4 570,75 €</b>	<b>Total</b>			<b>4 570,75 €</b>

INVESTISSEMENT							
dépenses				recettes			
Chap. 040	13913	Amortissement subv Département	914,50 €	Chap. 040	28031	Amortissement études RGI	8 745,75 €
Chap. 040	13918	Amortissement subv Ademe	3 656,25 €				
Chap. 041	2188	Intégration des frais insertion	864,00 €	Chap. 041	2033	Frais d'insertion	864,00 €
Op. 14	2183	Matériel de bureau et informat	4 175,00 €				
<b>Total</b>			<b>9 609,75 €</b>	<b>Total</b>			<b>9 609,75 €</b>

**Proposition : valider la proposition de décision modificative n°2 du budget ordures ménagères canton de Belmont.**

**Pour : 36**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

M Robert CLEVENOT demande quelles seront les économies réalisées suite à la mise en place de la collecte latérale. M Henri GROSDENIS rappelle que cela engendrera une baisse de 25 000 € à partir de l'année 2018 sur la collecte des ordures ménagères.



- **Choix du prestataire pour le marché de fourniture, collecte et transport de bennes en déchèteries**

Pour le lot 1 (location ou acquisition de bennes) une offre a été reçue.

MARCHÉ DECHETERIE							
Comparatif offres - Lot 1 option 1 = location (prix à la benne en € HT par mois)							
SECAF CHAMFRAY							
	<u>12 m3</u> <u>couverte</u>	<u>12 m3</u> <u>non couverte</u>	<u>15 m3</u> <u>couverte</u>	<u>15 m3</u> <u>non couverte</u>	<u>30 m3</u> <u>couverte</u>	<u>30 m3</u> <u>non couverte</u>	<u>Caisson 30</u> <u>m3</u>
Site Belmont de la Loire		1	1		1	7	
Site Pouilly sous Charlieu		1	1		1	1	2
Total benne	0	2	2		2	8	2
<b>Prix unitaire à la benne par mois en HT</b>	36,00 €	36,00 €	36,00 €	36,00 €	36,00 €	36,00 €	156,00 €
<b>Total par mois en HT</b>	0,00 €	72,00 €	72,00 €	0,00 €	72,00 €	288,00 €	312,00 €
<b>Total pour 48 mois en HT</b>	0,00 €	3 456,00 €	3 456,00 €	0,00 €	3 456,00 €	13 824,00 €	14 976,00 €
<b>Total pour 48 mois en TTC (tva 20 %)</b>	0,00 €	4 147,20 €	4 147,20 €	0,00 €	4 147,20 €	16 588,80 €	17 971,20 €
<b>Montant total HT estimé sur la durée du marché</b>							<b>39 168,00 €</b>

MARCHE DECHETERIE							
Comparatif offres - Lot 1 option 2 = achat (prix à la benne en € HT)							
SECAF CHAMFRAY							
	<u>12 m3</u> <u>couverte</u>	<u>12 m3 non</u> <u>couverte</u>	<u>15 m3</u> <u>couverte</u>	<u>15 m3 non</u> <u>couverte</u>	<u>30 m3</u> <u>couverte</u>	<u>30 m3 non</u> <u>couverte</u>	<u>Caisson 30</u> <u>m3</u>
Site Belmont de la Loire		1	1		1	8	
Site Pouilly sous Charlieu		1	2	2	2	4	4
Total benne	0	2	3	2	3	12	4
Prix unitaire à la benne en HT	0,00 €	3 375,00 €	4 980,00 €	3 530,00 €	5 300,00 €	3 800,00 €	5 850,00 €
Total HT	0,00 €	6 750,00 €	14 940,00 €	7 060,00 €	15 900,00 €	45 600,00 €	23 400,00 €
Total TTC (tva 20 %)	0,00 €	8 100,00 €	17 928,00 €	8 472,00 €	19 080,00 €	54 720,00 €	28 080,00 €
<b>Montant total HT estimé sur la durée du marché</b>							<b>113 650,00 €</b>

La commission d'appel d'offres s'est réunie 2 fois et propose de retenir l'offre de la Secaf Chamfray pour le lot 1 avec l'option acquisition de bennes.

Pour le lot 2 (collecte et transport des bennes) deux offres ont été reçues, la commission propose la notation qui tient compte du critère prix à 45 % de la qualité du service et de la technicité à 40% et de la réduction des impacts sur l'environnement à 15 %.

**Proposition : suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et autoriser M. le Président à signer le marché lié à la fourniture de bennes de déchetteries et leurs collectes pour le lot 1 (option acquisition) et le lot 2 avec la société Secaf Chamfray, le marché sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

- **Décision modificative du budget déchets de Charlieu**

INVESTISSEMENT			
dépenses		recettes	
OP 10 Matériels (dont réserves)	- 57 000,00 €		
OP 49 Déchetterie	100 000,00 €	OP 49 Déchetterie emprunt	43 000,00 €
<b>Total</b>	<b>43 000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>43 000,00 €</b>

**Proposition : valider la proposition de décision modificative n° 2 du budget ordures ménagères Pays de Charlieu.**

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

- **Choix du prestataire pour la fourniture des bacs ordures ménagères**

Une consultation a été lancée pour la fourniture des bacs OM et pièces détachées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. La commission d'ouverture des plis s'est réunie 2 fois et a conclu à l'analyse suivante :

**Proposition : suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et autoriser M. le Président à signer le marché de fourniture de bacs OM avec la société CITEC, le marché sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

**Pour : 36**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

 **ENFANCE JEUNESSE**

- **Autorisation à signer le contrat enfance jeunesse**

Très important : l'ensemble des délibérations communales (Mars, St Nizier, St Denis, St Hilaire, La Gresle, Charlieu pour garderies) et la délibération communautaire doivent parvenir à la CAF avant le 10 décembre pour espérer toucher une avance sur 2016 ...

Ci-après, les montants prévisionnels à contractualiser avec la CAF et la MSA pour la période 2016-2019 :

## Tableau récapitulatif financier de la prestation de service enfance jeunesse versée par la CAF

Contrat : 201600086 Charlieu Belmont Communauté

Date d'effet : 01/01/2016

Module : Charlieu Belmont Communauté

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Total	
Action nouvelle	Accueil Enfance	Ludothèque	Ludothèque Interco.(ext)	9 126,13 €	8 995,32 €	8 919,01 €	8 897,21 €	35 937,67 €	
		Relais assistants maternels Multi accueil	RAM Interco. (ext) EAJE CHARLIEU LES ENFANTS (ext) EAJE Ecoche (ext) EAJE Vougy	3 742,63 € 10 522,64 € 6 594,57 € 30 968,30 €	3 624,14 € 10 432,88 € 6 594,57 € 30 951,80 €	3 568,26 € 10 424,83 € 6 610,58 € 30 934,75 €	3 511,41 € 10 416,65 € 6 610,58 € 30 917,70 €	14 446,44 € 41 797,00 € 26 410,30 € 123 772,55 €	
	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	ALSH AFR POUJILLY SOUS CHARLIEU (ext) ALSH ANIMATION RESSINS VILLAGES ALSH Interco.(ext)	7 694,74 € 10 214,68 € 15 189,39 €	8 975,68 € 12 383,62 € 18 287,67 €	8 625,90 € 11 751,26 € 19 195,50 €	8 069,33 € 11 751,26 € 20 155,72 €	33 365,65 € 46 100,82 € 72 828,28 €	
		Accueil jeunes Poste de coordination Formation BAFB BAFD Poste de coordination ACTION NOUVELLE	ALSH IMJC ST DENIS DE CABANNE ACCUEIL JEUNES IMJC CHARLIEU COORDINATION ENFANCE BAFA BAFD COORDINATION JEUNESSE	17 345,35 € 33 034,32 € 2 959,00 € 28 776,00 € 183 889,01 €	17 776,00 € 33 034,32 € 5 956,50 € 28 776,00 € 194 794,82 €	18 208,85 € 33 034,32 € 8 954,00 € 28 776,00 € 200 976,73 €	18 635,65 € 33 034,32 € 8 954,00 € 28 776,00 € 198 626,75 €	71 965,85 € 132 137,28 € 26 823,50 € 115 104,00 € 778 287,31 €	
	Action antérieure	Accueil Enfance	Ludothèque	LUDOTHEQUE INTERCOMMUNALE	4 964,96 €	4 964,96 €	4 964,96 €	4 964,96 €	19 859,84 €
			Relais assistants maternels Multi accueil	RAM Interco. EAJE CHARLIEU LES ENFANTS D'ABORD EAJE Ecoche Petit à Petit ALSH IMJC BRENONN	18 626,09 € 19 516,56 € 26 844,72 € 25 890,92 €	18 626,09 € 19 516,56 € 26 844,72 € 25 890,92 €	18 626,09 € 19 516,56 € 26 844,72 € 25 890,92 €	18 626,09 € 19 516,56 € 26 844,72 € 25 890,92 €	74 504,36 € 78 066,24 € 107 378,88 € 103 563,68 €
	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	ALSH AFR POUJILLY SOUS CHARLIEU ALSH ANIMATION RESSINS VILLAGE ALSH Interco.	6 038,68 € 16 265,49 € 50 899,71 €	6 038,68 € 16 265,49 € 50 899,71 €	6 038,68 € 16 265,49 € 50 899,71 €	6 038,68 € 16 265,49 € 50 899,71 €	6 038,68 € 16 265,49 € 50 899,71 €	24 154,72 € 65 061,96 € 203 598,84 €
			ALSH IMJC CHARLIEU ALSH IMJC ST DENIS DE CABANNE	35 947,64 € 7 108,45 € 212 103,22 €	35 947,64 € 7 108,45 € 212 103,22 €	35 947,64 € 7 108,45 € 212 103,22 €	35 947,64 € 7 108,45 € 212 103,22 €	35 947,64 € 7 108,45 € 212 103,22 €	35 947,64 € 7 108,45 € 212 103,22 €
	TOTAL	TOTAL	ACTION ANTERIEURE		9 725,44 €	8 301,19 €	6 876,94 €	5 452,69 €	30 356,26 €
	TOTAL	TOTAL	DEGRESSIVITE CONTRAT ANTERIEUR						
TOTAL GENERAL	TOTAL GENERAL	CAF		405 717,67 €	415 199,23 €	419 956,89 €	416 182,66 €	1 657 056,45 €	

**Tableau récapitulatif financier de la prestation de service enfance jeunesse versée par la MSA**

**Contrat : 201600086 Charlieu Belmont Communauté**

Date d'effet : 01/01/2016

Taux d'intervention de la MSA : 3,60%

Module : Charlieu Belmont Communauté

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Total
Action nouvelle	Accueil Enfance	Ludothèque	Ludothèque Interco.(ext)	328,54 €	323,83 €	321,08 €	320,30 €	1 293,76 €
		Relais assistants maternels	RAM Interco. (ext)	134,73 €	130,47 €	128,46 €	126,41 €	520,07 €
		Multi accueil	EAJE CHARLIEU LES ENFANTS (ext)	378,82 €	375,58 €	375,29 €	375,00 €	1 504,69 €
	Accueil Jeunesse	Multi accueil	EAJE Ecoche (ext)	237,40 €	237,40 €	237,98 €	237,98 €	950,77 €
			EAJE Vougy	1 114,86 €	1 114,26 €	1 113,65 €	1 113,04 €	4 455,81 €
		ALSH Extrascolaire	ALSH AFR POUILLY SOUS CHARLIEU (ext)	277,01 €	323,12 €	310,53 €	290,50 €	1 201,16 €
		ALSH Animation	ALSH ANIMATION RESSINS VILLAGES	367,73 €	445,81 €	423,05 €	423,05 €	1 659,63 €
	Pilotage Enfance	Accueil jeunes	ALSH Interco.(ext)	546,82 €	658,36 €	691,04 €	725,61 €	2 621,82 €
			ALSH MJC ST DENIS DE CABANNE	277,97 €	324,23 €	431,04 €	320,29 €	1 353,53 €
			ACCUEIL JEUNES MJC CHARLIEU	624,43 €	639,94 €	655,52 €	670,88 €	2 590,77 €
Pilotage Jeunesse	Poste de coordination	COORDINATION ENFANCE	1 189,24 €	1 189,24 €	1 189,24 €	1 189,24 €	4 756,94 €	
		Formation BAF A BAFD	106,52 €	214,43 €	322,34 €	322,34 €	965,65 €	
TOTAL	Poste de coordination	ACTION NOUVELLE	COORDINATION JEUNESSE	1 035,94 €	1 035,94 €	1 035,94 €	1 035,94 €	4 143,74 €
			TOTAL	6 620,00 €	7 012,61 €	7 235,16 €	7 150,56 €	28 018,34 €
Action antérieure	Accueil Enfance	Ludothèque	LUDOTHEQUE INTERCOMMUNALE	178,74 €	178,74 €	178,74 €	178,74 €	714,95 €
		Relais assistants maternels	RAM Interco.	670,54 €	670,54 €	670,54 €	670,54 €	2 682,16 €
		Multi accueil	EAJE CHARLIEU LES ENFANTS D'ABORD	702,60 €	702,60 €	702,60 €	702,60 €	2 810,38 €
	Accueil Jeunesse	Multi accueil	EAJE Ecoche Petit à Petit	966,41 €	966,41 €	966,41 €	966,41 €	3 865,64 €
			ALSH 1 MJC BRIENNON	932,07 €	932,07 €	932,07 €	932,07 €	3 728,29 €
		ALSH Extrascolaire	ALSH AFR POUILLY SOUS CHARLIEU	217,39 €	217,39 €	217,39 €	217,39 €	869,57 €
		ALSH Animation	ALSH ANIMATION RESSINS VILLAGE	585,56 €	585,56 €	585,56 €	585,56 €	2 342,23 €
	TOTAL	ACTION ANTERIEURE	ALSH Interco.	1 832,39 €	1 832,39 €	1 832,39 €	1 832,39 €	7 329,56 €
			ALSH MJC CHARLIEU	1 294,12 €	1 294,12 €	1 294,12 €	1 294,12 €	5 176,46 €
			ALSH MJC ST DENIS DE CABANNE	255,90 €	255,90 €	255,90 €	255,90 €	1 023,62 €
TOTAL	TOTAL	DEGRESSIVITE CONTRAT ANTERIEUR	350,12 €	298,84 €	247,57 €	196,30 €	1 092,83 €	
TOTAL GENERAL			14 605,84 €	14 947,17 €	15 118,45 €	14 982,58 €	59 654,03 €	

**Proposition : autoriser M. le Président à signer le contrat enfance jeunesse 2016-2019.**

**Pour : 36**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Financement des formations BAFA et rémunération des stagiaires,**

La commission enfance jeunesse s'est réunie le 11 octobre et fait une proposition concernant les formations BAFA (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur) ;

Au départ le constat suivant est partagé :

De plus en plus difficile de trouver des animateurs pour les structures, surtout les mercredis.

Une inégalité de fonctionnement à l'échelle du territoire.

Un coût de formation élevé.

Le BAFA se compose de 3 étapes qui sont à effectuer dans l'ordre et sur une durée de 30 mois maximum. Chaque étape donne lieu à une évaluation par l'équipe de formateurs ainsi que par le directeur du stage pratique. Cette évaluation donne lieu à une appréciation écrite.

Dans le détail :

→ 1ère étape : la formation générale - 8 jours minimum

Développer chez le stagiaire les capacités nécessaires à l'exercice des fonctions d'animateur : connaissance de l'enfant et de l'adolescent, la vie quotidienne en accueil collectif de mineurs, la réglementation, la sécurité, les projets pédagogiques et d'activités, le rôle et la fonction de l'animateur.

Il ne peut s'écouler plus de 18 mois entre la formation générale et le stage pratique.

Plusieurs formules existent : pension complète, demi-pension ou externat.

→ 2ème étape : le stage pratique - 14 jours minimum en 2 parties au plus

C'est une étape forte du cursus, au sein d'une équipe et en situation réelle avec un groupe. Il peut se faire en séjour de vacances comme en accueil de loisirs, dans tout type de structure dès lors qu'elle est déclarée auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

→ 3ème étape : l'approfondissement ou la qualification - 6 ou 8 jours minimum

C'est la dernière étape de la formation avec le choix entre approfondir un thème ou se spécialiser sur une compétence sportive dans le cadre de la qualification.

Revenir sur l'expérience pratique et son analyse, approfondir la réflexion sur le rôle de l'animateur et compléter ses compétences.

Après cette formation, le **jury Bafa** valide le cursus. Il y a un jury dans chaque département, il dépend de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale [DDCS]. Le jury prend en compte les appréciations de chacun des stages pour donner sa décision.

Coût de la formation (élaboré à partir de 4 organismes de formation : Les Francas, La Ligue de l'Enseignement, Léo Lagrange et les CEMEA)

Formation générale

En demi-pension : de 405€ à 470€

En internat : de 540€ à 575€

Formation approfondissement

En demi-pension : de 324€ à 390€

En internat : de 435€ à 500€

Rémunération du stage pratique sur le territoire :  
 De 10,25 € avec prise en charge de l'approfondissement  
 De 13,57 € à 39,90 € bruts par jour  
 Soit de 190 € à 559 € pour 14 jours

En 2015, 25 stagiaires ont été accueillis dans les 6 structures du territoire.

Au contrat enfance jeunesse une enveloppe est prévue pour le financement de ce type de formation :

Année	Engagement	PSEJ	Coût résiduel pour la Communauté
2017	10 000€	5 956,40€	4 043,60€
2018	15 000€	8 954€	6 046€
2019	15 000€	8 954€	6 046€

Financement à 59 %
--------------------

Ainsi la commission propose de :

- ✚ Communiquer sur le déroulement, le contenu, le coût du B.A.F.A  
 Communication auprès des lycées de Charlieu, Chauffailles, La Clayette, Paray le Monial.  
 Communication via les bulletins communaux et le bulletin intercommunal.  
 Site internet, blog des communes et communauté de communes.  
 Facebook

- ✚ Proposer une aide financière dans la limite de l'enveloppe annuelle définie dans le CEJ  
 Financement de l'approfondissement pour tous les stagiaires effectuant leur stage pratique dans une structure du territoire, toutes aides déduites (CAF, CE...).

- ✚ Organiser une formation sur le territoire  
 En fonction des demandes, organiser une formation sur le territoire en lien avec un organisme labellisé, avec encadrement ou interventions des animateurs du territoire.

- ✚ Mettre en place une CVthèque  
 Créer un document avec tous les CV qui arrivent dans les structures.  
 Consultation par toutes les structures.

- ✚ Mutualiser des postes d'agents communaux  
 Etudier les possibilités de mutualisation d'agents communaux avec les structures d'accueil du territoire.

- ✚ Autre  
 Pour s'aligner sur la rémunération des stagiaires du territoire, la commission propose de rémunérer les stagiaires de l'accueil de loisirs intercommunal à 33 € brut par jour au lieu de 10,25 €.

Mme Christiane LONGERE demande si les personnes sont obligées ensuite de servir sur le territoire. Mme Isabelle DUGELET répond par la négative (cela paraît compliquer car ils partent ensuite en études puis reviennent 2-3 ans après néanmoins un engagement moral est demandé.

**Proposition : valider les propositions de la commission et notamment financer les stages d'approfondissement pour les stagiaires intervenants dans les structures accueils de loisirs du territoire dans la limite de l'enveloppe définie annuellement dans le contrat enfance jeunesse et sous réserve d'un engagement moral à exercer ensuite sur le territoire et enfin déterminer le montant de rémunération des stagiaires de l'accueil de loisirs intercommunal à 33 € bruts par jour.**

**Pour : 36**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Choix du prestataire pour les transports de l'accueil de loisirs**

**Proposition : suite au classement établi par la commission d'ouverture des plis retenir l'offre des Cars Michel sur la base des tarifs unitaires proposés.**

**Pour : 36**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Choix du prestataire pour la fourniture de repas à l'accueil de loisirs.**

Mme Isabelle DUGELET explique qu'un contrôle de la qualité et de la composition des repas sera fait.

**Proposition : suite au classement établi par la commission d'ouverture des plis retenir l'offre de Millet sur la base des tarifs unitaires proposés.**

**Pour : 36**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

↳ **ENVIRONNEMENT :**

- **Avenant au marché de valorisation et de traitement des boues**

M le Vice-Président en charge de l'environnement explique qu'il est nécessaire de préciser le paragraphe ci-dessous de l'article 2.2.1 du CCTP du marché signé avec VEOLIA :

« Sur toutes les installations, les abonnements et les consommations (électricité, eau, ...) nécessaires à l'exploitation des installations sont à la charge du prestataire à compter du 1er jour de la prise d'effet du marché. A noter que la consommation eau potable reste faible, le fonctionnement se basant essentiellement sur l'eau industrielle disponible à la station. »

Il est convenu d'ajouter :

« Les abonnements et consommations seront payés aux différents fournisseurs par la Communauté de communes. La Communauté de communes en demandera le remboursement intégral au titulaire du marché :

- Electricité : tous les trimestres.
- Eau : à chaque facture.

Le reste sans changement.

Le présent avenant prend effet à compter du **1<sup>er</sup> juin 2016**.

**Proposition : autoriser M. le Président à signer l'avenant n°1 au marché de valorisation et traitement des boues.**

**Pour : 36**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

↳ **CULTURE TOURISME**

- **Choix du maître d'œuvre pour les travaux de la voie verte**

M Jérémie LACROIX (salarié d'une des entreprises) quitte la salle.

M le Vice-Président en charge du tourisme explique que la commission d'ouverture des plis s'est réunie pour produire l'analyse des offres ce jour.

Les travaux devraient commencer fin 2017/début 2018.

**Proposition : Retenir Réalités pour un coût de 61 750 € HT et prévoir dans la délibération la possibilité de réaliser l'inventaire faune/flore en option pour un coût de 10 900 € HT par SAGE Environnement.**

**Pour : 35**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**



- **Revente d'une parcelle en bordure de voie verte**

**Proposition : vendre la parcelle N°AA-103a de 91 m<sup>2</sup> à M et Mme Gérard LAPALLUS à l'euro symbolique sous réserve de l'avis de France Domaines il s'agit d'une régularisation suite à un bornage précis le long de l'emprise de l'ancienne voie ferrée à St Nizier.**

**Pour : 36**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Bilan et perspective des actions inscrites dans la convention DRAC**

**Origine de la démarche :**

*Charlieu-Belmont Communauté a répondu à l'appel à projet de la DRAC Rhône-Alpes en avril 2014 en vue de travailler à la rédaction d'une convention pluriannuelle (3 ans) pour le développement de l'éducation artistique et culturelle sur son territoire. Les objectifs recherchés étaient de rééquilibrer l'action de la communauté de communes dans le domaine de la culture et de la jeunesse tout en confortant les missions des acteurs culturels du territoire en les faisant participer à des projets qui intégreront cette convention.*

La convention a été signée en décembre 2015 et est organisée autour de deux grands axes : le thème livre et lecture et le thème cinéma. La Communauté de Communes a bénéficié de 30 000 € de subvention afin de conduire de premières actions sur l'année 2016. Les éléments ci-après reviennent sur l'avancement des projets afin de justifier de la somme attribuée. Les actions 2017 seront par ailleurs précisées afin de solliciter la DRAC pour la deuxième année.

**Sur le thème livre et lecture :**

- **Avancement du projet « Portraits d'après mémoires »**,

Pour rappel, il s'agit d'un projet intergénérationnel et musical autour de la mémoire ouvrière (textile) de la région élaboré par 3 artistes professionnels : Christian Chavassieux, auteur d'essais, de textes sur l'art, de poésies et de nouvelles, Jérôme Bodon-Clair, compositeur et Marc Bonnetin, auteur-photographe.

Ce projet présente l'intérêt de rassembler divers acteurs du territoire autour d'un travail de recueil de mémoires (en lien avec le textile), d'écriture et de composition de chansons.

Démarré au printemps, l'avancement du projet peut se vérifier sur le site internet suivant, spécialement dédié à ce dernier : <http://portraitsdememoire.jimdo.com/>

De nombreuses personnes « ressources » ont déjà été auditionnées et l'équipe projet a participé aux journées du patrimoine à l'abbaye de Charlieu afin de faire connaître le projet. L'école de musique intercommunale est partie prenante de ce projet et l'idée est de l'ouvrir à l'ensemble des harmonies et chorales intéressées du territoire. En effet, une restitution publique est également envisagée, le samedi 17 juin 2017 en fin d'après-midi, ainsi que pour les fêtes de la soierie en septembre. Lors de ces rendus publics, les chansons réalisées seront chantées par les harmonies et chorales du territoire.

Sur 2016, les dépenses réalisées se montent à 3 900 € pour l'équipe projet et 180 € pour la communication soit à **4 080 €** au total.

Sur 2017, les dépenses prévisionnelles se monteront à 1 800 € pour l'équipe projet, à 1 000 € pour les frais de logistique et à 300 € pour la communication soit à **3 100 €** au total.

**La médiathèque intercommunale et les bibliothèques communales se sont associées sur le volet médiation afin de l'étoffer. Elles ont ainsi organisé un programme d'animations culturelles intitulé les chemins de la lecture.**

Ce programme, qui se déroulera de septembre 2016 à février 2017, propose des lectures-spectacles, des rencontres avec des auteurs, des ateliers d'écriture (voir flyer joint).

**Bilan des premiers évènements du programme « Les chemins de la lecture » :**

Rencontre avec Jean-Michel Denis - samedi 8 octobre - St-Germain-la-Montagne (230 habitants).

Très belle rencontre autour de l'aventure d'écriture et d'édition de ce premier roman « les mots du passé », paru en 2012 et vendu à ce jour à 125 000 exemplaires. Une trentaine de participants présents.

Lecture-spectacle « la rentrée littéraire » par la Cie « Lectures à la carte » - jeudi 6 octobre -La Gresle (817h)

La petite salle du café « le P'tit Gresli » était comble, avec 45 spectateurs particulièrement attentifs pour écouter les présentations et lectures d'extraits choisis par les comédiennes parmi les titres de la rentrée littéraire francophone.

Journée de formation pour les bibliothécaires bénévoles et professionnels - Les littératures populaires « lire de plaisir, plaisir de lire » - vendredi 14 octobre – Charlieu

Journée riche en enseignements, avec une conférence passionnante de Magali Bigey, universitaire et chercheuse spécialiste de la littérature sentimentale, et des présentations d'ouvrages proposés par Jean-Baptiste Hamelin (librairie indépendante le Carnet à spirales – Charlieu) et les bibliothécaires de la Médiathèque Départementale de la Loire.

35 participants, dont les membres de 9 des bibliothèques du territoire Charlieu-Belmont

Sur 2016, les dépenses réalisées pour faire intervenir des artistes et professionnels se sont montées à **2 410 €**. Les achats de documents et la communication se sont montés eux à **3 900 €**. Par ailleurs, le temps passé par les salariés de la médiathèque intercommunale était de 180 heures pour une adjointe du patrimoine et de 135 heures pour la bibliothécaire (heures comptées jusque mi-septembre) ce qui correspond à une valorisation de 6 826 €. En considérant une règle de 3, on peut donc estimer que sur l'année 2016, la charge de travail à valoriser dans le cadre de cette convention est de **9 000 €** pour l'ensemble de l'équipe de la médiathèque intercommunale.

Sur 2017, les dépenses prévisionnelles pour faire appel à des artistes et professionnels se monteront à **790 €**. Il ne devrait pas y avoir de dépenses liées à l'achat de document. On peut logiquement reporter **9 000 €** pour valoriser le travail de l'équipe de la médiathèque intercommunale : suivi projet portrait d'après mémoire, fin du programme les chemins de la lecture et démarrage de la réflexion sur la résidence d'auteur (voir paragraphe ci-dessous).

- **Accueil d'un auteur dans le cadre d'une résidence sur le thème de la bande dessinée**

Durée de 1 à 3 mois.

Public ciblé : les jeunes entre 12 et 15 ans.

Genre : BD et/ou polar (découverte du territoire à travers une énigme).

En amont, un travail préalable sera réalisé avec les professeurs et les structures jeunes du territoire.

Nous nous rapprocherons de l'ARALD pour avoir des contacts avec des auteurs.

**Objectifs**

- promotion de la bande dessinée par le contact avec un créateur, découverte d'un genre au-delà des séries les plus médiatisées.
- initiation aux techniques de création et de fabrication d'une BD.
- incitation à fréquenter les bibliothèques, les CDI, les librairies.
- développement des partenariats entre les services loisirs-jeunes et les bibliothèques du territoire.

En 2017, sur le second semestre probablement, l'équipe de la médiathèque commencera à travailler sur ce projet. Un appel à candidature sera réalisé et il serait certainement utile de prévoir des frais de défraiements afin d'organiser des visites d'écrivains potentiellement intéressés : **1 000 €**.

Le service enfance jeunesse de la communauté de communes sera sollicité afin de proposer des actions en direction du public jeune qui fréquente les différentes structures du territoire : MJC, accueil jeunes, accueil de loisirs soit 20 heures de coordination pour un coût estimé de **450 €**.

**Sur le thème du cinéma :**

- **Création de films documentaires sur la thématique de la soierie**

Par le travail confié à la section cinéma du lycée Jérémie de la Rue, 5 films seront réalisés sur le savoir-faire textile dans la région. Ils nécessiteront au préalable le recueil de différents témoignages pour aboutir à une réalisation qui sera visible au sein du musée de Charlieu. Ces films apporteront une plus-value significative à sa visite pour une meilleure transmission de ce savoir-faire à un large public.

Ce projet s'est monté à **6 500 €** sur l'année 2016.

- **Projet cinéma autour de différentes techniques du cinéma d'animation :**

**I. Formation des animateurs des centres de loisirs et des écoles (lien avec TAP)**

Formation conduite pour 13 personnes le 21 janvier 2016 selon le programme suivant, en collaboration avec le cinéma Les Halles :

- Une conférence présentant le cinéma d'animation, les différentes techniques (intervention de Loïc Portier, chef de projet du ciné-court animé de Roanne).
- Présentation d'un programme de courts métrages d'animation (au cinéma Les Halles).
- Atelier avec la réalisatrice Aurélia BRIVET.

Objectifs : donner le minimum de culture sur le cinéma d'animation pour un accompagnement plus pertinent des projets menés ensuite.

Ce projet a été réalisé pour un coût de **430 €**.

Il sera reconduit en 2017, la date est fixée au 21 janvier. Le nombre de participants sera probablement plus important car il a été inscrit sur le planning des formations des professeurs des écoles du Roannais suite à une rencontre avec l'inspecteur académique. Cette formation rentre dans le module formation personnelle « Ecole et cinéma », atelier de pratique en lien avec la caravane ensorcelée (voir plus loin). Prévoir un budget de **600 €** en 2017.

## II. Stages découverte

Public cible les 7-14 ans

Pendant les vacances, proposer aux centres de loisirs du territoire des stages découverte autour de la thématique du cinéma d'animation.

Centre de Loisirs et secteur jeunes associés : MJC Briennon, Ressins Villages, AFR Pouilly, MJC Charlieu, MJC Saint Denis, Centre intercommunal

### 1. Initiation au cinéma d'animation – 7/11 ans

Objectif : faire découvrir les différentes techniques d'animation et les étapes de la réalisation d'un film animé, en apportant une réflexion sur l'image, l'espace-temps, et le mouvement. Animation réalisée par Aurélia BRIVET.

Intervention sur 30 heures. Groupe de 12 personnes maximums

20 enfants de 7 à 11 ans (issus de la MJC de St Denis-de-Cabanne et du centre de loisirs de Ressins-Village) ont bénéficié de ces stages qui se sont déroulés sur 5 jours durant les vacances de février (5 jours pour chacun des centres soit 10 jours au total). Il est possible de visionner les films qu'ils ont réalisés en se rendant sur le lien suivant [www.aureliabrivet.com](http://www.aureliabrivet.com) (ateliers stop motion). Il s'agit de La forêt pas si merveilleuse et Lihuje. Ci-dessous commentaires extraits du site internet :

Pendant la Semaine du Festival du Ciné-Court Animé, les courts métrages réalisés par les enfants ont été diffusés en début de séance au cinéma Les Halles à Charlieu.

Ce projet a été réalisé pour un coût de **3 300 €**.

Il sera reconduit en 2017 sous forme de séjour avec un public de 12/14 ans pour un prévisionnel de **3 500 €**.

### 2. Réalisation d'un court métrage animé sur tablette numérique - 14/17 ans

Objectif : Découvrir les techniques d'animation traditionnelles et numériques, enrichir sa pratique personnelle et créative sur tablette, réaliser une séquence animée collective. Animation conduite par l'Equipée de Bourg-lès-Valence.

Intervention sur 8 journées (dont 5 avec les participants, le reste étant du montage réalisé en studio). Groupe de 12 personnes maximum.

Ce projet aura lieu du 24 au 28 octobre 2016 pour un coût de **3 209 €**.

Il sera reconduit en 2017 pour un prévisionnel de **3 400 €**.

## III. Accueil de la caravane ensorcelée

Public cible les maternelles

Dans le cadre du Ciné-Court Animé qui a lieu sur Roanne chaque année au mois de Mars, il était envisagé de faire venir sur le territoire du Pays de Charlieu-Belmont la caravane ensorcelée.

Il s'agit d'une salle de projection ambulante qui a pour objectif de promouvoir le court-métrage et sa richesse de création à travers ses différentes techniques (cinéma d'animation en pâte à modeler, dessin traditionnel...). Chaque séance (15 personnes accueillies) dure 30 minutes environ et est complétée par un atelier de création.

Le public cible est les maternelles des écoles du territoire, de la très petite section au CP, soit environ 1 230 enfants. L'objectif est la découverte du cinéma d'animation avec un atelier d'introduction et une projection.

La caravane était présente sur le territoire les lundis 14 et mardis 15 mars. 211 personnes ont participé, essentiellement des enfants de 3 à 6 ans (quelques familles sont venues à la rencontre de la caravane le lundi soir) des écoles de Belmont, Ecoche, Le Cergne, Cuinzier et La Gresle.

Ce projet a été réalisé pour un coût de **2 147 €**.

Il sera reconduit en 2017 pour un prévisionnel de **2 200 €**. Les écoles concernées devraient être celles de La Gresle, Sevelinges, Cuinzier, Mars, Villers, Jarnosse, Saint Hilaire et Boyer.

Sur l'ensemble de ces actions cinéma, à l'exception de la première relative à la création de films documentaires sur la soierie, il convient de valoriser le temps de travail de la responsable du service enfance-jeunesse à hauteur de 100 heures pour assurer la coordination de ces projets soit **2 250 €**.

On peut logiquement reporter **2 300 €** pour valoriser le temps de la responsable du service enfance-jeunesse sur 2017 étant donné que la totalité des actions seront reconduites.

#### **Sur le double thème du livre et du cinéma :**

##### **- Sous l'écran la page**

*Le cinéma de Charlieu et la librairie Le Carnet à Spirale avaient pour projet de monter un festival autour du livre et du film avec l'accueil d'un cinéaste/écrivain.*

*Ils ont rapidement avancé dans leur projet et ont même monté le programme (ci-joint). Ce dernier prévoit la rencontre du public avec Philippe Claudel qui est l'invité pour cette première édition. Elle aura lieu du 18 au 20 novembre 2016 et proposera projections, lectures, conférences et analyses. Si cette première édition n'a pu proposer de temps spécifique à destination des scolaires, ce point sera plus particulièrement mis en avant lors des prochaines éditions.*

*En 2016, un budget de **2 700 €** est nécessaire pour boucler ce projet.*

*En 2017, un budget équivalent est à prévoir.*

<b>DEPENSES REALISEES EN 2016 ET DEPENSES PREVISIONNELLES 2017</b>		
<b>THEME LIVRE ET LECTURE</b>	<b>Réalisé 2016</b>	<b>Prévisionnel 2017</b>
<b>Projet Portrait d'après mémoire</b>	<b>4 080 €</b>	<b>3 100 €</b>
<i>Equipe projet</i>	<i>3 900 €</i>	<i>1 800 €</i>
<i>Communication</i>	<i>180 €</i>	<i>300 €</i>
<i>Logistique</i>	<i>0</i>	<i>1 000 €</i>
<b>Chemins de la lecture</b>	<b>6 310 €</b>	<b>790 €</b>
<i>Intervenants Chemins de la Lecture</i>	<i>2 410 €</i>	<i>790 €</i>
<i>Achat de documents + Communication</i>	<i>3 900 €</i>	<i>0</i>
<b>Résidence d'auteur</b>	<b>0</b>	<b>1 000 €</b>
<i>Défraiement visites écrivains</i>	<i>0</i>	<i>1 000 €</i>
<b>Charge de travail médiathèque</b>	<b>9 000 €</b>	<b>9 000 €</b>
<b>Charge de travail service enfance jeunesse</b>	<b>0</b>	<b>450 €</b>
<b>SOUS-TOTAL THEME LIVRE et LECTURE</b>	<b>19 390 €</b>	<b>14 340 €</b>
<b>THEME CINEMA</b>		
<b>Films documentaires sur la soierie</b>	<b>6 500 €</b>	<b>0</b>
<b>Formation animateurs et instit.</b>	<b>430 €</b>	<b>600 €</b>
<b>Courts métrages d'animation</b>	<b>3 300 €</b>	<b>3 500 €</b>
<b>Courts métrages d'animation sur tablette</b>	<b>3 209 €</b>	<b>3 400 €</b>
<b>Caravane ensorcelée</b>	<b>2 147 €</b>	<b>2 200 €</b>

<i>Charge de travail service enfance jeunesse</i>	<i>2 250 €</i>	<i>2 300 €</i>
<i>Sous l'écran la page</i>	<i>2 700 €</i>	<i>2 700 €</i>
<b><i>SOUS-TOTAL THEME CINEMA</i></b>	<b><i>20 536 €</i></b>	<b><i>14 700 €</i></b>
<b><i>TOTAL</i></b>	<b><i>39 926 €</i></b>	<b><i>29 040 €</i></b>

<b><i>RECETTES ACQUISES EN 2016 ET RECETTES PREVISIONNELLES 2017</i></b>		
	<b><i>Acquis 2016</i></b>	<b><i>Sollicité 2017</i></b>
<b><i>DRAC Auvergne Rhône-Alpes</i></b>	<b><i>30 000 €</i></b>	<b><i>20 000 €</i></b>

**Proposition : solliciter une aide de 20 000 € au titre de l'année 2017.**

**Pour : 36**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Le cinéma les Halles va diffuser prochainement le film « Trashed » qui a pour thème les ordures ménagères dans le prolongement du film « Demain » et le film « Fuocoammare » qui retrace le parcours des migrants. La communauté de communes participera à la promotion de ces films qui donneront lieu à un temps d'échanges et de débat.

## **DIVERS**

### **Information travaux médiathèque**

Appel aux communes pour trouver des locaux provisoires pour l'équipe de la MI pendant la phase travaux, du 15 mars au 15 septembre 2017.

**Le besoin :** au moins 30m<sup>2</sup>, pour installer 5 postes de travail et quelques rayonnages. Accès handicapé. Ligne téléphonique + connexion internet de bonne qualité.

Souhait de définir une solution avant fin 2016. Préférence pour une solution géographiquement proche de Charlieu. Il n'y aura pas d'accueil du public durant cette phase une communication spécifique et une organisation seront envisagées pour pénaliser le moins possible les usagers. Même si l'équipe MI se déplacera dans les locaux des BC pour le déploiement de l'informatisation, un local spécifique est par ailleurs indispensable.

Indépendamment de l'aide aux BC, l'équipe MI travaillera dans ces locaux temporaires pour les paramétrages, le portail commun, les achats, l'organisation des accueils de groupes et animations post-réouverture, le projet résidence d'auteur BD convention Drac, le suivi du chantier, la communication avec la population...

- **Projet culturel éducatif et social** en bibliothèque remis à tous pour avis avant le 30/11/2016 et délibération au prochain conseil.

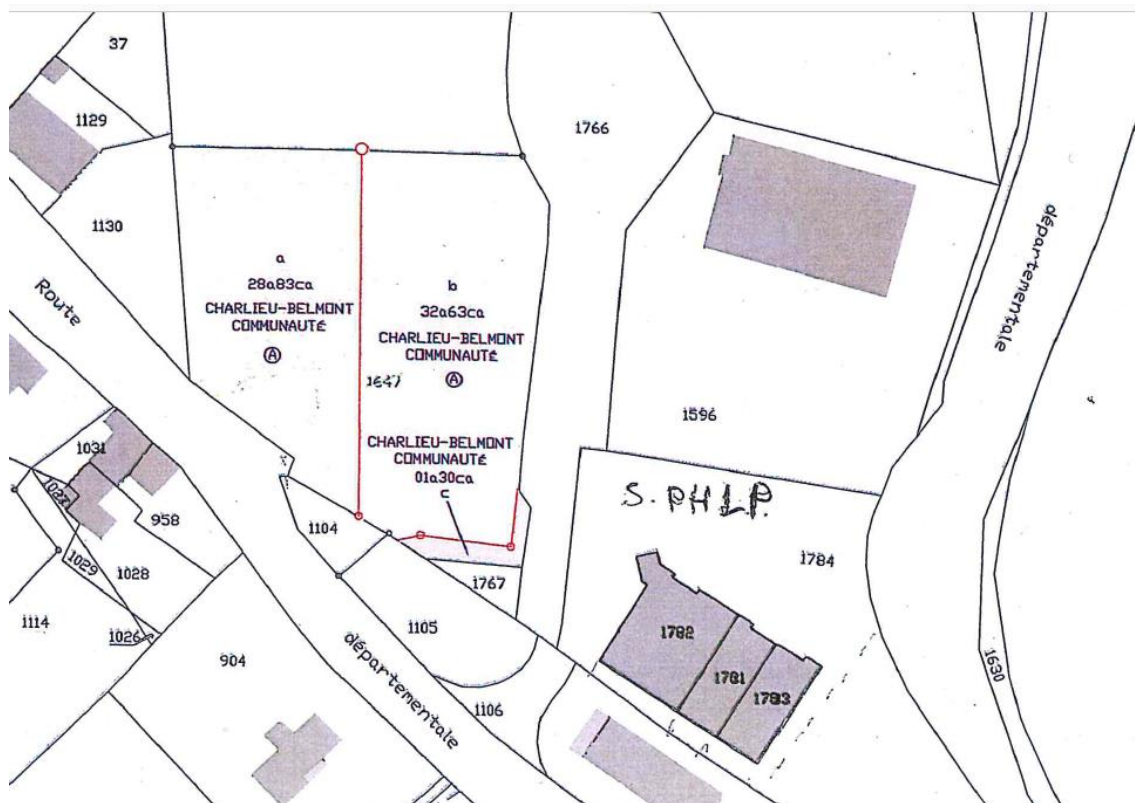
### **Gestion des demandes ponctuelles de salle de l'école de musique**

L'école de musique intercommunale est amenée à se déplacer dans les communes du territoire pour avoir un rayonnement plus large et souhaiterait pouvoir bénéficier du tarif associatif habituellement pratiqué par la commune.

**Accord de principe des différents maires présents.**

### **Demande d'option sur un terrain à Cuinzier reçue ce jour : SACAB Bois**

Parcelle 1 647 pour environ 2 500 m<sup>2</sup>. Activité : négoce de bois de chauffage avec un projet de développement d'activité qui nécessite accessibilité et surface. Actuellement sur St Hilaire



**Proposition : Accorder une option foncière pour 1 an (priorité d'achat) à la société SACAB Bois sur la parcelle 1647 de la zone de Cuinzier.**

📅 **Prochaines réunions :**

- Assemblée des maires le 24 novembre 2016.
- Réunion le 8 décembre 2016 sur la répartition des effectifs scolaires.